

Image not found or type unknown



Fermeture exceptionnelle d'un commerce droit des employés

Par **Christiane Barralis**, le **03/10/2017** à **16:49**

Bonjour ,mon patron à décidé une fermeture exeptionelle et non annuel du magasin pour 2 semaines pour partir en vacances alors que j'ai déjà pris toutes les miennes en étant averti oralement 6 semaines avant ,peut-il y avoir un impacte sur mon salaire ?

Par **P.M.**, le **03/10/2017** à **18:31**

Bonjour,

C'est normalement l'employeur qui fixe les dates des congés payés ou qui en contrôle la prise, s'il voulait fermer l'entreprise, il aurait dû le prévoir...

Il a par ailleurs une obligation de vous fournir du travail ou de vous payer en conséquence...